

DEPARTEMENT  
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT  
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :  
ADMINISTRATION  
GENERALE

Dénominations de voies  
Trémont

Convocation du  
13 Janvier 2023

Nombre de conseillers  
en exercice  
35

Conseillers présents  
30

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 02.02.2023.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le treize janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

**Etaient présents :** M. THOMAS, M. MAILLET, Mme JUHEL, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme BREHERET, Mme DECAËNS, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. ALIANE, M. BREVET, Mme CADU, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, M. HUMEAU, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme REULIER, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Mme BREVET, Mme GRIMAUD, Mme ILLAN, M. PERCHER,

**Etaient absent(e)s excusé(e) :** Mme CRAMOIS,

**Secrétaire de séance :** Mme ROUAULT-BERNIER,

Afin de faciliter l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public et le déploiement de la fibre optique, la commune de LYS-HAUT-LAYON a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque bâtiment (habitations, commerces, entreprises, sièges d'exploitation agricole, sites publics...) grâce à une adresse complète et unique.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder à la correction de l'anomalie suivante sur la commune déléguée de Trémont :

- Le lieu-dit Le Plessis est en doublon avec celui de la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Bois. En outre, il est coupé en deux par la RD 960. Le Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon, par délibération n°194-2022 en date du 15 décembre 2022 a donc décidé, afin de bien identifier les lieux et d'améliorer la lisibilité de la numérotation, de renommer la partie nord de ce lieu-dit « Plessis des Bois » et la partie sud « Plessis des Champs ».  
Cependant, sur suggestion du riverain de cette voie, il est proposé de renommer la partie sud « La Source du Plessis ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30, CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDÉRANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :  
- le lieu-dit Le Plessis renommé pour la partie nord « Plessis des Bois » et pour la partie sud « La Source du Plessis ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Daniel FRAPPREAU en sa qualité de maire délégué de la commune de Trémont, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : A  
Feuille : 356 A 03

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 08/11/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdf49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

